

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoins au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc COCHEZ, Adjoint au Maire

Date de convocation

13/03/2024

Date d'affichage

22/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **30**

Votants : **33**

OBJET : ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-2,

VU la délibération n°03 du 4 juillet 2020 relative à la détermination du nombre d'adjoints,

VU la délibération n°04 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints,

VU le courrier du Préfet de Seine-et-Marne du 19 février 2024 portant acceptation de la démission de Monsieur Jean-Charles Ramirez, cinquième adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints au Maire à 9 et a procédé à leur élection,

CONSIDÉRANT que par un courrier en date du 14 février, Monsieur Jean-Charles Ramirez, cinquième adjoint, a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal,

CONSIDÉRANT que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne le 19 février 2024 et qu'il est donc nécessaire d'élire un nouvel adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que lorsqu'il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDÉRANT que Messieurs Feder, Stadtfeld et Vaubourg se sont portés candidats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

ARTICLE UNIQUE : PROCEDE à l'élection d'un adjoint au Maire, suite à la démission de Monsieur Jean-Charles Ramirez, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L65 du Code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	29
f. Majorité absolue	15

Monsieur Stadtfeld est élu adjoint Maire au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 19 voix. Messieurs Feder et Vaubourg obtiennent respectivement 3 et 7 voix.

Le nombre d'adjoints au Maire à 9 est maintenu.

Le nouvel adjoint élu prend place au dernier rang du tableau des adjoints, soit le neuvième adjoint au Maire, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un rang,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 19 mars 2024,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the end.

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc COCHEZ, Adjoint au Maire

Date de convocation

13/03/2024

Date d'affichage

22/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **30**

Votants : **33**

**OBJET : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LA
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-10-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°203-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU le Code de l'Energie et notamment son article L141-5-3,

VU le courrier de Madame la Ministre de la transition Energétique du 29 juin 2023,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 30 juin 2023,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Travaux » élargie à l'ensemble du Conseil municipal réunie le 30 novembre 2023,

VU la concertation publique ayant eu lieu du 10 janvier au 7 février 2024,

VU les cartes des différentes filières annexées à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'obligation pour la commune de définir avant le 31 décembre 2023 des zones dites d'accélération pour la production des énergies renouvelables après concertation du public selon des modalités définies librement,

CONSIDÉRANT que par un courrier en date du 23 octobre 2023, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne a sollicité un report du délai de 6 mois pour la définition de ces zones, afin de permettre une meilleure mise en cohérence avec le projet de territoire,

CONSIDÉRANT qu'il convient de délimiter des zones en cohérence avec les informations fournies par l'État et préservant également le patrimoine naturel et forestier de son territoire,

CONSIDÉRANT que les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR ont été mis à la disposition du public sur le site internet et dans les locaux des services urbanisme pour concertation du public du 10 janvier au 7 février 2024 et dont le bilan est joint à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que les zones délimitées doivent être intégrées sur la plateforme numérique dédiée des services de l'Etat, au plus tard le 26 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 33 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables figurant dans les cartes annexées à la présente délibération et présentées lors de la concertation du public,

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-10-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

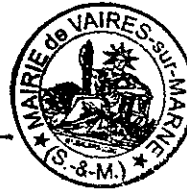

ARTICLE 3 : PRÉCISE qu'à la suite de cette procédure de concertation, les zones définies seront arrêtées par le référent préfectoral après avis du Comité régional de l'énergie et des communes concernées,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 19 mars 2024,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc COCHEZ, Adjoint au Maire

Date de convocation

13/03/2024

Date d'affichage

22/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-11-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3500 habitants dans les dix semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire au titre du Budget principal pour l'exercice 2024,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015 - 991 dite Loi NOTRe portant, entres autres, renforcement des informations obligatoires contenues dans le Débat d'Orientation Budgétaire des communes de plus de 3 500 et 10 000 habitants,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDÉRANT que ce Débat d'Orientation Budgétaire dépourvu de tout caractère décisionnel permet d'informer l'Assemblée Délibérante de l'évolution financière de la commune et d'établir les orientations qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 25 voix pour,

3 abstentions (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER),

0 voix contre,

5 NPPV (M.WATHLE, Mme RECULET, M. FEDER, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA).

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire préalable au Budget Primitif 2024 a fait l'objet d'un débat au cours de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 19 mars 2024,

Le Maire,



Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-11-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoins au Maire**
M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc COCHEZ, Adjoint au Maire

Date de convocation
13/03/2024
Date d'affichage
22/03/2024
Nombre de conseillers
En exercice : **33**
Présents : **30**
Votants : **33**

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE
SEINE-ET-MARNE POUR UNE CONSULTATION RELATIVE
DES RISQUES STATUTAIRES**

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-12-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

CONSIDÉRANT que le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne a sollicité les communes du département en vue d'établir un groupement de commande pour la passation d'un appel d'offres pour un marché d'assurance des risques statutaires, à effet au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDÉRANT que le Centre départemental de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

PAR 33 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Ville de Vaires-sur-Marne au groupement de commande constitué par le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne,

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation,

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document ou toute convention relatif à cette procédure de mutualisation,

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les caractéristiques du marché futur seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 19 mars 2024,

Le Maire,



Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20240319-CM19032024-12-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024